



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2295

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Brochier Technologies pour son programme de recherche et de développement Virtex - Période 2011-2015

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2295**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Brochier Technologies pour son programme de recherche et de développement Virtex - Période 2011-2015**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La région Rhône-Alpes représente la première région au niveau national dans les textiles techniques et fonctionnels, avec 65 % de la capacité de production française, 12,5 % du tonnage européen, 10 000 emplois qualifiés pour 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La Région regroupe un tissu industriel dynamique avec 140 PMI et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.), et la présence de centres techniques et acteurs de la recherche et de la formation reconnus : l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1).

Le pôle de compétitivité Techtera fédère 110 adhérents dont 78 % d'industriels et 70 % de PME.

Le travail en réseau mené par le pôle, avec le développement d'une méthodologie d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets de recherche et développement, s'est concrétisé par la montée en puissance des projets labellisés par Techtera avec, en 2010, 28 projets labellisés dont 12 financés.

Par délibération du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'elle soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 600 k€ pour le pôle de compétitivité Techtera.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Trois nouveaux projets de R&D labellisés par Techtera et soumis dans le cadre du 11^e appel à projets du Fonds unique interministériel ont été retenus officiellement par l'Etat.

La Communauté urbaine de Lyon se positionne préférentiellement sur l'un d'entre eux, Virtex, colabellisé par Techtera et Up Tex.

Le projet Virtex

Le projet Virtex a pour objectif de mettre au point des solutions textiles capables de détruire les micro-organismes présents dans l'air par voie physique, donc non chimique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la lutte des risques de contamination aéroportée. Les modes de destruction des micro-organismes retenus sont les radiations électromagnétiques ainsi que l'effet thermique dont les sources d'émission seront intégrées dans un dispositif de filtration. Le produit final est constitué d'un assemblage de ces couches textiles permettant la dénaturation des virus ainsi que de médias filtrants capables de capter les particules présentes dans l'air. L'ensemble présente un encombrement limité et permet une installation aisée pour être mis en place au niveau des systèmes d'aération et de ventilation.

Le projet Virtex associe 8 partenaires aux compétences complémentaires : 3 organismes de recherche, (l'INSA, l'IFTH et le centre hospitalier régional universitaire de Lille) et 5 entreprises dont Brochier Technologies qui est aussi chef de file.

Les retombées attendues sont de plusieurs ordres. Ainsi, sont pressenties des retombées scientifiques et techniques à travers le développement de connaissances nouvelles sur les effets virucides des rayonnements électromagnétiques et de la température, en complément des retombées industrielles et économiques escomptées par le positionnement des industries textiles sur le marché de la santé publique et l'industrialisation des systèmes développés.

Le potentiel du projet Virtex est aussi de nature environnementale et sociétale puisqu'il propose des procédés respectueux de l'environnement (pas d'agent chimique), il vise la diminution des dépenses énergétiques des bâtiments grâce au recyclage de l'air intérieur (coût inférieur au "tout air neuf") et il doit permettre des retombées globales en terme de santé publique, en proposant des solutions efficaces pour lutter contre la contamination par voies aériennes et prévenir les épidémies et les pandémies (par exemple, la grippe A H1N1).

Enfin, les dernières finalités importantes sont le maintien et la création d'emploi dans le domaine du textile et de la filtration en région Rhône-Alpes.

Le budget total du projet est de 2,014 M€ sur 36 mois dont 1,158 M€ financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous.

Enseigne commerciale	Localisation		Assiette de l'aide		Coût complet		Demande de subvention		Financeurs
	Code postal	Ville	Montant (en €)	Effort (h/an)	Montant (en €)	Effort (h/an)	Taux d'aide (en %)	Montant (en €)	
INSA Lyon	69621	Villeurbanne	163 195,20	0,71	211 795,20	1,50	100	163 195,20	Conseil régional de Rhône-Alpes
partenaire 1*	59203	Tourcoing	199 235,23	1,46	0,00	0,00	45	89 655,85	Conseil régional du Nord Pas de Calais
partenaire 2*	38300	Saint Savin	78 840,00	0,32	0,00	0,00	45	35 478,00	Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
IFTH	59656	Villeneuve d'Ascq	430 615,73	3,25	0,00	0,00	40	174 246,29	Etat
Brochier Technologies	69100	Villeurbanne	488 263,66	2,89	0,00	0,00	45	219 718,65	Communauté urbaine de Lyon
partenaire 3*	60722	Pont Sainte Maxence	152 712,40	1,05	0,00	0,00	25	38 178,10	Conseil régional de Picardie
CHRU de Lille	59037	Lille	389 829,12	4,50	470 829,00	5,00	100	389 829,12	Conseil régional du Nord Pas de Calais et Etat
partenaire 4	59427	Armentières	111 596,00	0,98	0,00	0,00	45	502 18,20	Conseil régional du Nord Pas de Calais
Totaux			2014287,34	15,16	682 624,20	6,50	445	1 158 519,40	

* La Communauté urbaine n'est pas autorisée à communiquer la raison sociale des tiers avec lesquels elle ne conventionne pas

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir le projet Virtex en attribuant une subvention de 219 718,65 € au profit de l'entreprise Brochier Technologies à Villeurbanne.

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention formalisant la participation de l'Etat et des différents financeurs. Une convention bilatérale entre la Communauté urbaine de Lyon et Brochier Technologies règle, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 219 718,65 € au profit de l'entreprise Brochier Technologies à Villeurbanne dans le cadre du projet de recherche et de développement Virtex relatif au pôle de compétitivité Techtera pour la période 2011-2015,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat et les collectivités locales financeurs du projet de recherche et de développement Virtex,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la société Brochier Technologies définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2062 le 11 mai 2009 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013 et 2015 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 2062 selon l'échéancier suivant :

- 65 915,70 € en 2011,
- 65 915,70 € en 2012,
- 43 943,80 € en 2013,
- 43 943,45 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.